



Le point sur les négociations avec le CP, le CN et CNTL – Conciliation

Chères consœurs, chers confrères,

Depuis le début officiel des négociations, les comités de négociation des sections locales 100 et 101R et du Conseil national 4000 ont rencontré leurs employeurs respectifs pour soumettre leurs demandes et s'attaquer aux griefs non réglés.

Bien que nous ayons réussi à régler divers griefs avec le CN, de nouvelles sanctions disciplinaires nous obligeront à réaffecter certaines de ses ressources au cours des prochaines semaines. Nous avons fait peu de progrès concernant nos demandes de négociation, même si les discussions sont cordiales. Le Conseil 4000 et la section locale 100 ont respectivement rencontré des représentants du CN à Montréal et à Toronto la semaine dernière. À l'issue de ces rencontres, le CN a unilatéralement présenté au ministère du Travail un « avis de différend » pour toutes les unités de négociation d'Unifor, aux termes de l'article 71 du *Code canadien du travail*. Dans sa demande visant la nomination d'un conciliateur, le CN a fait observer que les négociations étaient difficiles et que toutes les revendications demeuraient en suspens. Cette demande indique aussi que la société souhaite modifier des règles de travail et éliminer des restrictions afin d'accroître son efficacité, de réduire ses coûts et d'améliorer le service à la clientèle. Autrement dit, le CN cherche à obtenir des concessions qu'il n'a pas encore précisées clairement aux comités de négociation.

La demande visant la nomination d'un conciliateur est inhabituelle dans ce cas-ci, car elle a été déposée par l'employeur, et non le syndicat. D'après ce que nous savons, le CN a également présenté un « avis de différend » avec d'autres syndicats avec lesquels il est en train de négocier. Il a peut-être l'intention de provoquer une crise fictive dans l'industrie en espérant que le gouvernement intervienne. Le président d'Unifor, Jerry Dias, a répondu que nous allions conserver notre stratégie de négociation et contrer toutes les tentatives faites par le gouvernement fédéral pour s'ingérer dans la négociation de nos conventions collectives.

Au CP, nous parvenons à régler certains griefs, mais le nombre de griefs en suspens ne cesse d'augmenter, surtout en ce qui concerne les sanctions disciplinaires non fondées ou excessives et les suspensions et les mises à pied injustifiées. Nous continuerons d'exiger que la société traite nos représentants en atelier et nos membres de manière équitable et respectueuse.

Le 30 octobre, le CP a déposé un document contenant des concessions majeures touchant chaque partie de la convention de la section locale 101R. Le vendredi 7 novembre, à l'issue de l'examen de ce document, le comité de négociation de la section locale 101R a informé le CP que le syndicat allait présenter un avis de différend au cours des jours suivants afin de demander qu'un conciliateur soit nommé. Nous rencontrerons les représentants du CP afin de régler des griefs les 13 et 14 novembre à Winnipeg.

Le CP et le CN ont réalisé des gains substantiels au cours des dernières années, et les deux compagnies ferroviaires se sont démarquées sur le plan de la hausse des recettes, de la productivité et des profits. Elles n'ont donc aucun argument légitime pour demander des concessions, et nous sommes déterminés à réaliser des progrès considérables lors de cette ronde de négociations. Nous continuerons de faire le bilan des négociations et de communiquer de l'information sur la conciliation et l'échéancier de ce processus judiciaire dans les prochains numéros de la *Voie ferrée*.

En toute solidarité,

BS/sdsep343